

Les crédits

● (1200)

Six mois avant la fermeture, on inaugurerait, en coupant le ruban, un bâtiment neuf d'une valeur de 3 500 000 \$. Pourtant, il ne s'agissait que d'un budget de fonctionnement d'environ 1,3 million de dollars par année. Il ne s'agissait pas de coupures exorbitantes, ce n'était pas un budget exorbitant qui, pourtant, était très productif, donnait des résultats très intéressants. Cette ferme était sur le point, justement, de conclure des ententes avec l'industrie privée. On n'a pas tenu compte de cela, on a dit qu'il fallait couper. Et je ne serais pas surpris que la cible visée eut été celle de Saint-Jean-sur-Richelieu, et qu'on ne l'ait pas fait parce que la fermeture du collège militaire était déjà bien assez.

Alors, on n'a pas voulu ajouter la ferme expérimentale de Saint-Jean, mais on en a choisi deux autres ailleurs. On s'est dit que tout le monde allait être satisfait et qu'on pouvait couper. Monsieur le Président, c'est ce que nous voulons dénoncer.

M. Réjean Lefebvre (Champlain, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur la motion de l'opposition présentée par mon collègue de Frontenac. Au Québec, il se crée, depuis la tenue des États généraux du monde rural, en février 1991, et dans la foulée du Sommet sur l'agriculture de juin 1992, une dynamique incitant les forces vives du milieu rural et du secteur agroalimentaire à converger vers un même but, soit la conquête des marchés. Ici, je reprends l'expression utilisée par le président de l'Union des producteurs agricoles de l'époque, M. Jacques Proulx, «la conquête des marchés», parce qu'elle illustre bien cette vision qui anime le secteur agroalimentaire chez nous.

Les intervenants québécois veulent reconquérir les marchés locaux et pénétrer les marchés extérieurs. À cet effet, un des outils privilégiés par la filière agroalimentaire lors du sommet de Trois-Rivières est d'accentuer l'effort de recherche, de développement et de transfert technologique s'inscrivant dans l'orientation stratégique de la conquête des marchés. Par le Budget Martin, le gouvernement libéral vient sabrer la recherche et le développement, entraînant ainsi la fermeture de deux stations de recherche au Québec, celle de La Pocatière et celle de L'Assomption.

Encore une fois, le gouvernement fédéral fait des coupures de façon unilatérale et sans tenir compte d'un consensus émanant du milieu. Le secteur agroalimentaire québécois concentre des efforts pour s'adapter aux défis de cette fin de siècle et il compte sur toutes ces composantes pour réussir. Les centres de recherche sont un outil appréciable.

Les producteurs de lait du Québec ont su tirer profit et mettre à contribution les résultats de recherche et de développement émanant de diverses sources, dans le but d'augmenter la productivité de leur troupeau, ce qui leur a fort bien réussi. À preuve, le cheptel québécois est parmi les plus productifs au Canada et il se classe honorablement au niveau international.

Cet exemple illustre bien comment les agriculteurs québécois ont optimisé les retombées de la recherche et du développement et les ont intégrées à leur pratique quotidienne. C'est l'ensemble

du milieu rural qui bénéficie de ces retombées, qui assurent aussi son maintien.

Dans un autre ordre d'idée, j'aimerais attirer l'attention de mes collègues sur les compressions budgétaires qui s'exercent à la direction générale de la production et de l'inspection des aliments et concernant l'application du plan d'agencement des activités d'Agriculture Canada. Les abattoirs reconnus par le gouvernement fédéral ont l'obligation, depuis le 1^{er} avril 1995, de défrayer une partie des coûts d'inspection des aliments. Ces entreprises ont, préalablement à leur accréditation, à se conformer aux normes canadiennes s'appliquant sur l'aménagement des lieux d'abattage et d'entreposage, et par la suite, au maintien de leur salubrité.

Donc, ce sont là des investissements importants, particulièrement pour les petites entreprises à milieu rural, qui ne peuvent profiter d'économies d'échelle et de la proximité d'un volume de marché suffisant. L'imposition de frais pour l'inspection des viandes est préjudiciable pour les petits abattoirs et par surcroît, elle va pénaliser les municipalités rurales où l'on retrouve ces entreprises. Le gouvernement prône la création d'emplois et adopte des mesures qui mettent en péril des emplois. À titre d'exemple, dans mon comté, deux entreprises auront à surmonter ce nouveau fardeau ou à fermer leurs portes. C'est une cinquantaine d'emplois qui sont menacés.

● (1205)

Dans une lettre que j'ai reçue dernièrement à cet effet, le ministre de l'Agriculture favorise le dialogue et la collaboration afin de trouver avec les intervenants sectoriels nationaux des options à privilégier concernant le partage des coûts, la restructuration des programmes et la modification de la prestation des services.

Est-ce que le ministre n'aurait pas dû attendre de trouver, en concertation avec les intervenants, des solutions avant d'appliquer une tarification, et comment considérera-t-il les dédoublements de services, particulièrement entre le ministère de l'Agriculture du Québec et Agriculture Canada quant au service d'inspection?

Lors des États généraux du monde rural, l'ensemble des intervenants québécois souhaitait un rééquilibrage des pouvoirs politiques du haut vers le bas. Fort de cette volonté populaire, le ministre pourrait en profiter pour mettre fin aux dédoublements dans ce secteur et garantir aux Québécois et aux Québécoises qu'ils n'auront qu'à financer un seul service d'inspection et qui sera impartial parce qu'entièrement administré par l'État.

Mon comté étant constitué d'espaces agricoles et forestiers, j'aimerais aborder l'impact du retrait fédéral dans le financement de travaux en forêt privée. Dans le comté de Champlain seulement, l'exploitation de la forêt privée procure de l'emploi à plusieurs centaines de personnes directement et autant indirectement. Également, plusieurs municipalités retirent des taxes foncières grâce aux aménagements et à la plus-value apportés aux boisés privés.

En 1992-1993, au Québec, le financement fédéral en forêt privée générait 71 millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et les exploitants, 30 millions de dollars en salaires et 12 millions de dollars en taxes et impôts retournant dans les